

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DES TOITURES DE L'ECOLE JEAN MONNET AU TITRE DU DISPOSITIF « 100 PROJETS D'ILOTS DE FRAICHEUR DANS LES TERRITOIRES FRANCILIENS »

DÉCISION N° DM-22-246 EN DATE DU 30 JUIN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de végétalisation des toitures de l'école Jean Monnet en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens »:

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation thermique de certains bâtiments en agissant sur la réduction de la consommation énergétique et le confort d'été:

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région lle de France pour la création de toitures végétalisés ;

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de la Région IIe de France une subvention au titre du dispositif d'aide « 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » d'un montant de 112 639 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220630-Imc1H9909H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/06/2022

Date de Publication: 30/06/2022

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220630-lmc1H9909H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/06/2022

Date de Publication : 30/06/2022